

COMMUNE DE LANOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 14 (1 pouvoir)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRESENTS :

BOULANGER Jean-Christophe
POUQUET Alain
MERILLOU Stéphane
CUBERTAFON Jean-Pierre
COMBROUX Philippe
DELAGE Jacques
BARJOU Eva

PERETTI Martine
POLTORAK Jacqueline
GAY Françoise
MAILLER Nathalie
PEYRAMAURE Yvette
FEURPRIER Céline
COUSTY Thibault

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : FOREST Guy donne pouvoir à Stéphane MERILLOUElection du Maire

Vu les articles L.2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales,
Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal,
Si après 2 tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un
3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus
âgé est élu,

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 14
- Nuls : 0
- Blancs : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur BOULANGER Jean-Christophe : 14 voix

Monsieur BOULANGER Jean-Christophe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Le Maire,
Jean-Christophe BOULANGER

Le secrétaire de séance,

